INNU TAKUAIKAN
UASHAT MAK MANI-UTENAM

RÉSOLUTION

Date de tenue de la réunion (AAAA-MM-JJ)	Type de réunion (régulière ou extraordinaire) :	Quorum fixé à :	Numéro de résolution (année financière/numéro séquentiel) : 24/25/76
2024-09-18	Administrative	4	Numéro de référence ou résolution antérieure) :

Objet :
APPUI DE LA POLITIQUE NITAUNITAUSHU POUR DÉSIGNER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE D'INNU TAKUAIKAN MAK MANI-UTENAM QUI ATTESTERA DES ADOPTIONS COUTUMIÈRES SELON LES DISPOSITIONS DU CODE CIVIL DU QUÉBEC

ATTENDU QU': En juin 2017, l'Assemblée nationale a modifié le Code civil par l'adoption du projet de loi 113. De nouvelles dispositions du Code civil permettent à une « autorité compétente » d'une communauté autochtone d'émettre un certificat pour reconnaître deux formes de cette pratique coutumière :

> *L'adoption coutumière qui crée un nouveau lien. Dans ce cas précis, le certificat délivré par « l'autorité compétente » sera enregistré au registre de l'état civil et il produira les mêmes effets qu'une adoption sanctionnée par le tribunal (art. 543.1 C.c.Q)*
>
> *La « garde coutumière » qui ne crée pas de nouveau lien de filiation. Dans ce cas précis, le certificat est délivré par « l'autorité compétente » qui produit les effets de la « tutelle supplétive », un nouveau concept introduit dans le Code civil par le projet de loi 113. Cela signifie entre autres que l'autorité parentale est transférée aux nouveaux tuteurs (art. 119.10);*

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam ont opté pour le terme *ne kupaniem/ne kupanishkuem;*

ATTENDU QU': *INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM* (« ITUM ») souhaite se prévaloir des nouvelles dispositions du Code civil pour assurer la reconnaissance du *ne kupaniem/ne kupanishkuem.* Il est donc nécessaire de mettre sur pied une « autorité compétente » que nous avons choisi de nommer Nitaunitaushun. Le dépôt du présent document intitulé « POLITIQUE NITAUNITAUSHUN » sera la politique de la nouvelle autorité compétente qui sera déployée en octobre 2024 lors de l'application des nouveaux articles du Code civil du Québec *(C.c.Q, art. 543.1* et *C.c.Q art.199.10);*

ATTENDU QU': *INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM* doit mettre en œuvre la Politique Nitaunitaushun et que l'instance sera composée d'au moins quatre personnes qui auront reçu la formation. Sans nécessairement être des « anciens » au sens strict, ces personnes sont :

Madame Lyne Morisette
Madame Shipiss Michel Mckenzie
Madame Marie-Luce Jourdain
Monsieur Jean-Claude Thérien-Pinette

Ils sont bien enracinés dans la communauté et ils possèdent une grande expérience dans les relations familiales. De plus, ces personnes sont reconnues comme étant bien au fait de la pratique contemporaine du ne kupaniem/ne kupanishkuem.

IL EST PROPOSÉ PAR : Kenny Régis
APPUYÉ PAR : Rose Anne Grégoire

INNU TAKUAIKAN UASHAT MANI-UTENAM
19/09/2024
DATE
Émilie Gallienne
GREFFIER
COPIE CONFORME

INNU TAKUAIKAN
UASHAT MAK MANI-UTENAM

RÉSOLUTION

Date de tenue de la réunion (AAAA-MM-JJ)	Type de réunion (régulière ou extraordinaire) :	Quorum fixé à :	Numéro de résolution (année financière/numéro séquentiel) : 24/25/76
2024-09-18	Administrative	4	Numéro de référence ou résolution antérieure) :

Objet :

APPUI DE LA POLITIQUE NITAUNITAUSHU POUR DÉSIGNER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE D'INNU TAKUAIKAN MAK MANI-UTENAM QUI ATTESTERA DES ADOPTIONS COUTUMIÈRES SELON LES DISPOSITIONS DU CODE CIVIL DU QUÉBEC

IL EST RÉSOLU :

- **QU'**INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM appuie notre résolution de la « POLITIQUE NITAUSHITAUSHU » qui sera la politique de la nouvelle autorité;
- **QU'**INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM respecte que les membres de la Nitaunitaushun agissent en toute indépendance. Personne ne peut leur dicter la décision à rendre dans un cas particulier;
- **QU'**INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM reconnaît que ces personnes ne doivent pas être impliquées elles-mêmes dans la situation qui fait l'objet d'un dossier. Elles ne peuvent donc pas faire partie de la famille d'origine ou de la famille adoptive;
- **QU'**INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM soutient que l'autorité Nitaunitaushun sera appuyée par un secrétariat chargé de la réception des demandes, de l'assignation des dossiers aux membres de l'autorité et de la confection et de l'émission des certificats à la suite de décisions rendues par Nitaunitaushun.

INNU TAKUAIKAN UASHAT MANI-UTENAM
19/09/2024
DATE
Amélie Gallienne
GREFFIER
COPIE CONFORME

Mike McKenzie, Chef

Jonathan St-Onge, Conseiller

Rose-Anne Grégoire, Vice-cheffe

Johnny Régis, Conseiller

Bruce Michel, Conseiller

Kenny Régis, Conseiller

Karine Fontaine, Conseillère